

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles

NOR : AFSA1424776A

Publics concernés : organismes gestionnaires, établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à l'obligation de transmission du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles.

Objet : le cadre normalisé annexé au présent arrêté remplace celui fixé par arrêté du 26 décembre 2007, afin de prendre en compte diverses évolutions.

Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2016, pour la présentation des comptes administratifs établis au titre de l'exercice comptable 2015.

Notice : l'arrêté du 26 décembre 2007 fixe le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles dans le cadre des dispositions financières applicables aux établissements et aux services sociaux ou médico-sociaux définis au I de l'article L. 312-1 du même code.

L'objet du présent arrêté est de modifier, pour les organismes gestionnaires et les établissements et services concernés, la présentation normalisée des charges et des produits de la section d'exploitation, ainsi que celle des emplois et des ressources de la section d'investissement. Il s'agit d'une transposition des modifications apportées au cadre normalisé du budget prévisionnel par l'arrêté du 5 septembre 2013 (NOR : AFSA1322737A).

Pour les établissements et services publics relevant de l'instruction budgétaire et comptable codificatrice n° 09-006-M22 du 31 mars 2009, les modifications portent également sur la prise en compte de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics n° 2011-05 du 8 juillet 2011 relatif à l'information comptable des dettes financières et des instruments dérivés des entités à comptabilité publique relevant du code général des collectivités territoriales, du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitation.

En complément, des modifications sont réalisées pour faciliter la lecture du document et prendre en compte l'évolution des nomenclatures comptables applicables au secteur.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale en date du 27 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 décembre 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2007 susvisé fixant, en application de l'article 1^{er} dudit arrêté, les documents relatifs à la présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles est remplacée par les documents figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour la présentation des comptes administratifs établis au titre de l'exercice comptable 2015.

Art. 3. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de la cohésion sociale,*

V. MAGNANT

A N N E X E

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES									
N° FINESS / Nom de l'établissement ou du service									
Adresse :									
Nom du Directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement:									
Date de la dernière autorisation :	Département / Région								
Organisme gestionnaire :									
Téléphone / FAX / Adresse mail de l'établissement ou du service									
Catégorie d'établissement ou de service:									
Autorité en charge de la tarification :									
Convention collective majoritaire de travail :									
Capacité autorisée :									
Capacité installée :									
Date d'arrivée des documents :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Eléments du budget exécutoire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Effectifs en nb d'ETP prévus au BE</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Excédent incorporé N-2</td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Eléments du budget exécutoire		Effectifs en nb d'ETP prévus au BE		Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)		Excédent incorporé N-2	
Eléments du budget exécutoire									
Effectifs en nb d'ETP prévus au BE									
Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)									
Excédent incorporé N-2									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Amplitude d'ouverture de l'ESSMS sur l'année (en jours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BE</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Prévue : </td> <td>Réalisée : </td> </tr> </tbody> </table>		Amplitude d'ouverture de l'ESSMS sur l'année (en jours)		BE	CA	Prévue :	Réalisée :		
Amplitude d'ouverture de l'ESSMS sur l'année (en jours)									
BE	CA								
Prévue :	Réalisée :								

1. Activité de l'établissement ou du service

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat						
Semi-internat						
Internat						
Nombre séances						
Autre						
Autre						
TOTAL						

(*) : Capacité financée X amplitude d'ouverture par mode d'accueil

2. Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées prévues et réalisées																			
(de 1 à 4) (1) (2) (3) (4) (de 5 à 8) (5) (6) (7) (8)																			
TOTAL BP		+ 20 ans orientés ESAT		+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM		+ 20 ans orientés Foyer de vie, occupationnel, etc.)		TOTAL réel				+ 20 ans orientés ESAT		+ 20 ans orientés en FAM		+ 20 ans orientés Foyer de vie, occupationnel, etc.)	

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges				Recettes - Produits			
Totaux		Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT							
Total (1)							
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL							
Total (2)							
SECTIONS D'EXPLOITATION - BUDGETS ANNEXES							
Total (3)							
Reprise de résultat (4)							
Total général (2)+(3)+(4)							

4.2.1. Section d'investissement : emplois

	Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports						
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves					
1161	Amortissements comptables excédentaires différés					
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables					
Reprises						
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)					
15	Provisions					
Remboursement des dettes financières						
16	Emprunts et dettes assimilées					
17	Dettes rattachées à des participations					
Comptes de liaison investissement						
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement					
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
Autres						
28	Amortissements des immobilisations (reprises)					
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)					
39	Dépréciation de stocks et en-cours					
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)					
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)					
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)					
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)					
004	Amortissements comptables excédentaires différés					
003	Excédent prévisionnel d'investissement					
	TOTAL GENERAL					

4.2.2. Section d'investissement : ressources

	Budget initial (1)	Crédits complémentaires ou virements (2)	Total (3) = (1)+(2)	Réel (4)	Montant (5) = (4)-(3)	Ecart %
Augmentation des fonds propres						
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves						
1161 Amortissements comptables excédentaires différés						
13 Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables						
Dotations aux provisions						
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)						
15 Provisions						
Augmentation des dettes financières						
16 Emprunts et dettes assimilées						
17 Dettes rattachées à des participations						
Compte de liaison investissement						
18 Comptes de liaison affectés à l'investissement						
Immobilisations (sorties)						
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
26 Participations et créances rattachées à des participations						
27 Autres immobilisations financières						
Autres						
28 Amortissements des immobilisations (dotations)						
29 Dépréciation des immobilisations (dotations)						
39 Dépréciation de stocks et en-cours						
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)						
49 Dépréciation des comptes de tiers (dotations)						
59 Dépréciation des comptes financiers (dotations)						
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)						
004 Amortissements comptables excédentaires différés						
007 Déficit prévisionnel d'investissement						
TOTAL GENERAL						

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

Réduction des fonds propres ou reprises sur apports

	(1) Budget initial	(2) DM ou virements de crédits	(3) = (1) + (2) Total	(4) Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	(5) Mandats en annulation (ESSMS publics)	(6) = (4) - (5) Net	Ecart	
							Montant	% (8) = (7) / (3)
102 Fonds, apports et dotations								
103 Fonds associatifs avec droit de reprise (établissements privés)								
105 Ecart de réévaluation (établissements privés)								
106 Réserves (*)								
10 TOTAL								
1161 Amortissements comptables excédentaires différés								
1161 TOTAL								
131 Subventions d'équipement transférables								
138 Autres subventions d'investissement (établissements privés)								
139 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat								
13 TOTAL								
Reprises								
1411 Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt								
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations								
144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)								
145 Amortissements dérogatoires								
146 Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)								
147 Plus-values réinvesties (établissements privés)								
148 Autres provisions réglementées								
14861 dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)								
14862 dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)								
14 TOTAL								
151 Provisions pour risques								
152 Provisions pour risques et charges sur emprunts (êts publics)								
153 Provisions pour pensions et obligations similaires (êts privés)								
155 Provisions pour impôts (êts privés)								
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices								
158 Autres provisions pour charges								
15 TOTAL								

(*) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)
Remboursement des dettes financières									
163	Emprunts obligataires (établissements publics)								
164	Emprunts auprès des établissements de crédit								
165	Dépôts et cautionnements reçus								
166	Refinancement de la dette								
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières								
168	Autres emprunts et dettes assimilées								
169	Primes de remboursement des obligations								
16	TOTAL								
Dettes rattachées à des participations (établissements privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)								
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)								
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation								
17	TOTAL								
Comptes de liaison (en emplois)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (uniquement)								
18	TOTAL								
Fonds dédiés (établissements privés)									
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement								
195	Fonds dédiés sur dons manuels affectés								
197	Fonds dédiés sur legs et donations affectés								
19	TOTAL								
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201	Frais d'établissement								
	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion								
203	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires								
205	Droit au bail (établissements privés)								
206	Fonds commercial (établissements privés)								
207	Autres immobilisations incorporelles								
20	TOTAL								

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)								
Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)	%
211 Terrains								
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure								
213 Constructions sur sol propre								
214 Constructions sur sol d'autrui								
215 Installations techniques, matériel et outillage								
216 Collections, œuvres d'art								
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers								
2182 Matériel de transport								
2183 Matériel de bureau et matériel informatique								
2184 Mobilier								
2185 Cheptel								
2188 Autres immobilisations corporelles								
21 TOTAL								
221 Terrains								
222 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure								
223 Constructions sur sol propre								
224 Constructions sur sol d'autrui								
225 Installations techniques, matériel et outillage								
226 Collections, œuvres d'art								
228 Autres immobilisations corporelles								
229 Droits des propriétaires / Droits de l'affectant								
22 TOTAL								
2312 Terrains, agencements et aménagements de terrains								
2313 Constructions sur sol propre								
2314 Constructions sur sol d'autrui								
2315 Installations techniques, matériel et outillage								
2318 Autres immobilisations corporelles								
232 Immobilisations incorporelles en cours								
235 Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)								
237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles								
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles								
23 TOTAL								
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition (établissements publics)								
24 TOTAL								

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	Ecart	
		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Montant	%
Remboursement des dettes financières									
26	Participations et créances rattachées à des participations								
26	TOTAL								
271	Titres immobilisés (droit de propriété)								
272	Titres immobilisés (droit de créance)								
273	Comptes de placement (long terme)								
274	Prêts								
275	Dépôts et cautionnements versés								
2761	Créances diverses								
2768	Intérêts courus								
279	Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés (établissements privés)								
27	TOTAL								
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles								
2811	Amortissements des terrains de gisement								
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure								
2813	Amortissements des constructions sur sol propre								
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui								
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage								
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles								
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation (Etablissements publics)								
28	TOTAL								

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)
Dépréciation des immobilisations (reprises)								
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles							
291	Dépréciation des immobilisations corporelles							
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation (établissements publics)							
293	Dépréciation des immobilisations en cours							
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations							
297	Dépréciation des autres immobilisations financières							
29	TOTAL							
39	Dépréciation des stocks et en-cours							
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)							
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)							
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)							
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)							
004	Amortissements comptables excédentaires différés							
003	Excédent d'investissement							
	TOTAL GENERAL							

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)
Augmentation des fonds propres								
102 Fonds, apports et dotations								
103 Fonds associatifs avec droit de reprise (établissements privés)								
105 Ecart de réévaluation (établissements privés)								
106 Réserves (*)								
10 TOTAL								
1161 Amortissements comptables excédentaires différés								
1161 TOTAL								
131 Subventions d'investissement transférables								
138 Autres subventions d'investissement (établissements privés)								
139 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat								
13 TOTAL								
Provisions								
1411 Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt								
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations								
144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)								
145 Amortissements dérogatoires								
146 Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)								
147 Plus-values réinvesties (établissements privés)								
148 Autres provisions réglementées								
14861 dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)								
14862 dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)								
14 TOTAL								
151 Provisions pour risques								
152 Provisions pour risques et charges sur emprunt (êts publics)								
153 Provisions pour pensions et obligations similaires (êts privés)								
155 Provisions pour impôts (êts privés)								
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices								
158 Autres provisions pour charges								
15 TOTAL								

(*) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

								Ecart	
Budget initial		DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Montant	%	
(1)		(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)	
Augmentation des dettes financières									
163	Emprunts obligataires (établissements publics)								
164	Emprunts auprès des établissements de crédits								
165	Dépôts et cautionnements reçus								
166	Refinancement de la dette								
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières								
168	Autres emprunts et dettes assimilées								
169	Primes de remboursement des obligations								
16	TOTAL								
Dettes rattachées à des participations (établissements privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)								
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)								
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation								
17	TOTAL								
Comptes de liaison (en ressources)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (uniquement)								
18	TOTAL								
Fonds dédiés (établissements privés)									
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement								
195	Fonds dédiés sur dons manuels affectés								
197	Fonds dédiés sur legs et donations affectés								
19	TOTAL								
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement								
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion								
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires								
206	Droit au bail (établissements privés)								
207	Fonds commercial (établissements privés)								
208	Autres immobilisations incorporelles								
20	TOTAL								

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

						Ecart	
						Montant	%
Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)
Immobilisations (sorties) - suite							
211 Terrains							
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure							
213 Constructions sur sol propre							
214 Constructions sur sol d'autrui							
215 Installations techniques, matériel et outillage							
216 Collections, œuvres d'art							
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers							
2182 Matériel de transport							
2183 Matériel de bureau et matériel informatique							
2184 Mobilier							
2185 Cheptel							
2188 Autres immobilisations corporelles							
21 TOTAL							
221 Terrains							
222 Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure							
223 Constructions sur sol propre							
224 Constructions sur sol d'autrui							
225 Installations techniques, matériel et outillage							
226 Collections, œuvres d'art							
228 Autres immobilisations corporelles							
229 Droits des propriétaires / Droits de l'affectant							
22 TOTAL							

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) - (3)	(8) = (7) / (3)
Immobilisations (sorties)								
2312 Terrains, agencements et aménagements de terrains								
2313 Constructions sur sol propre								
2314 Constructions sur sol d'autrui								
2315 Installations techniques, matériel et outillage								
2318 Autres immobilisations corporelles								
232 Immobilisations incorporelles en cours								
235 Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)								
237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles								
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles								
23 TOTAL								
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition (établissements publics)								
24 TOTAL								
26 Participations et créances rattachées à des participations								
26 TOTAL								
271 Titres immobilisés (droit de propriété)								
272 Titres immobilisés (droit de créance)								
273 Comptes de placement (long terme)								
274 Prêts								
275 Dépôts et cautionnements versés								
2761 Créances diverses								
2768 Intérêts courus								
279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés (établissements privés)								
27 TOTAL								

4.3.1. Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre N-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminutions résultant des sorties de l'exercice (3)	Amortissements cumulés au 31 décembre N (4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement			
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			
2806	Droit au bail (établissements privés)			
2807	Fonds commercial (établissements privés)			
2808	Autres immobilisations incorporelles			
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Amortissement des terrains de gisement			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre			
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations techniques, matériel et outillage			
2818	Autres immobilisations corporelles			
	dont: Matériel de transport			
	Matériel de bureau			
	Matériel informatique			
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (établissements publics)			
TOTAL GENERAL				

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre N-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant au 31 décembre N (4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686 Réserve de compensation des déficits d'exploitation				
10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds				
141 de roulement				
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif				
144 (établissements privés)				
145 Amortissements dérogatoires				
146 Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 Autres provisions réglementées				
dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14861 (établissements privés)				
dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (établissements				
14862 privés)				
Provisions				
151 Provisions pour risques				
Provisions pour risques et charges sur emprunts (établissements				
152 publics)				
Provisions pour pensions et obligations similaires (établissements				
153 privés)				
155 Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158 Autres provisions pour charges				
Dépréciations				
29 Dépréciation des immobilisations				
39 Dépréciation des stocks et en-cours				
49 Dépréciation des comptes de tiers				
59 Dépréciation des comptes financiers				
Fonds dédiés (établissements privés uniquement)				
194 Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement				
195 Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197 Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
TOTAL GENERAL				

4.3.3.2.1. Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		Dette en fin d'exercice N (4)
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	
C/163 Emprunts obligataires				
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit C/ 1641 Emprunts en euros C/ 1643 Emprunts en devises C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*) C/1681 Autres emprunts C/1687 Autres dettes				
TOTAL				

(1): Balance de sortie N-1
(2): Masses débitrices de N
(3): Masses créditrices de N
(4): Balance de sortie N

* ICNE : intérêts courus non échus

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre N

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

4.3.3.2.2. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ESSMS publics

N° Compte	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT													NIVEAU DE RISQUE					
	Numéro de contrat	Établissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des pénalités de remboursement anticipé	Couverture (oui / non)	Niveau de risque	Si risque > 2A		
																	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée
				1	2	3	4	5			6	7			8	9	10	11	12
C/163 Emprunts obligataires																			
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit																			
C/ 1641 Emprunts en euros																			
C/ 1643 Emprunts en devises																			
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie																			
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																			
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé																			
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières																			
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées																			
C/1681 Autres emprunts																			
C/1687 Autres dettes																			
TOTAL																			

- 1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis
- 2 : Montant emprunté à l'origine
- 3 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage
- 6 : I : In fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable
- 7 : A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel
- 8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture
- 9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Cissler »
- 10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée
- 11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée
- 12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

4.3.3.2.3. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N												
N° Compte	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé			Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en N	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Au 31/12/N		Au 31/12/N-1	
C/163 Emprunts obligataires			1	2	3	4	5	6	7			
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit												
C/ 1641 Emprunts en euros												
C/ 1643 Emprunts en devises												
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie												
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières												
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé												
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières												
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées												
C/1681 Autres emprunts												
C/1687 Autres dettes												
TOTAL												

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

4.3.3.2.4. Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N			Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	1	
C/519 crédit de trésorerie C/5193 lignes de crédit de trésorerie C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt								

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

4.3.3.2.5. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

4.3.3.2.6. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture					Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N		
1		2				3				
Taux fixe (total)										
...										
Taux variable simple (total)										
...										
Taux complexe (total)										
...										
Total										

- 1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture
2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)						Instrument de couverture (option)			
	Taux payé			Taux reçu			Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)		
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt		Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	reçues
1	2	3	4		2	3	4			
Taux fixe (total)										
...										
Taux variable simple (total)										
...										
Taux complexe (total)										
...										
Total										

- 1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture
2 : F : fixe; V : variable; C : complexe
3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

4.3.3.2.7. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N - ESSMS publics

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé / renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à la date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)		Pénalités de sortie payées		
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	Dont autofinan- cé	Dont capitalisé
Total																					

1: Durée résiduelle au 31/12/N
2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation
3: F: fixe, V: variable simple, C: complexe (c'est-à-dire taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si le taux est complexe, indiquer la formule de la phase structurée
5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus au titre du contrat initial et refinancé peuvent être différents
6: AC: amortissement constant, P: progressif, D: dégressif, F: fixe, V: variable
7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 160 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement ou renégociation)

4.3.3.2.8. Echéancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Catégories d'emprunts	Echéancier					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans
Total						
Emprunts non structurés (cotés 1A) - capital - intérêts						
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C) - capital - intérêts						
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus) - capital - intérêts						
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H) - capital - intérêts						
Total toutes catégories - capital - intérêts						

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein (1)	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif (6)	Ecart (7) = (5)-(6)
		Nombre d'agents (2)	Nombre d'ETP (3)	Nombre d'agents (4) = (1)+(2)	Nombre d'ETP (5) = (1)+(3)		
Direction / Encadrement							
-							
-							
TOTAL 1							
Administration / Gestion							
-							
-							
-							
TOTAL 2							
Services généraux							
-							
-							
-							
TOTAL 3							
Restauration							
-							
-							
-							
TOTAL 4							
Socio-éducatif							
-							
-							
-							
-							
TOTAL 5							
Paramédical							
-							
-							
-							
-							
TOTAL 6							
Médical							
-							
-							
-							
TOTAL 7							
Autres fonctions							
-							
-							
-							
TOTAL 8							
TOTAL GENERAL							

5.3.2. Tableau des rémunérations: en euros
Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire (1)	CA (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
Direction / Encadrement				
- (salaire 1)				
- (salaire 2)				
- ...				
TOTAL 1				
Administration / Gestion				
-				
-				
TOTAL 2				
Services généraux				
-				
-				
TOTAL 3				
Restauration				
-				
-				
TOTAL 4				
Socio-éducatif				
-				
-				
-				
TOTAL 5				
Paramédical				
-				
-				
TOTAL 6				
Médical				
-				
-				
TOTAL 7				
Autres fonctions				
-				
-				
TOTAL 8				
TOTAL GENERAL				

5.3.2. Tableau des rémunérations
Autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N (1)	Réel N (2)	Ecart N (3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			
Enseignants (*)			
Remplacements (*)			
Avantages en nature			
Autres (à préciser)			
Autres (à préciser)			
Autres (à préciser)			

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

	Budget exécutoire N		Ecart entre (c) et (b)	
	Réel N-1 (a)		Ecart entre (c) et (a)	Réel N
Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)				
Valeur moyenne du point				
Taux de charges sociales				
Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)				
(1)				
Recettes atténuatives de personnel				
(2)				
Total net (1)-(2)				
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables				
			Année N-1	Année N
Nombre de personnes promouvables				
Nombre de personnes promues				
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables				

6.1 Détermination et affectation du résultat (dans les EHPAD, un tableau par section tarifaire)

	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129 ⁽¹⁾ ou 12 ⁽²⁾	Excédent		
		Déficit		
	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation		
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Reprise des résultats des exercices antérieurs				
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686 ⁽³⁾	Compensation des déficits d'exploitation		
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement		
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs	1161	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1162 ⁽¹⁾	Dépenses pour congés payés		
	1163 ⁽⁴⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
	1168 ⁽¹⁾	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		Résultat administratif ou corrigé		

Affectation du résultat administratif

Réserves	1064 ⁽²⁾	Réserves des plus-values nettes		
	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10683 ⁽¹⁾	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686	Compensation des déficits d'exploitation		
Report à nouveau	10687	Compensation des charges d'amortissement		
	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation		
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire		
	114 ou 119 ⁽⁵⁾	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article R. 314-52 du CASF				

(1) ESSMS privés uniquement
(2) ESSMS publics
(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après
(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.
(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

